

**ADEME**  
**Monsieur PLAZY**  
**Directeur-adjoint**  
**500 route des Lucioles**  
**06560 VALBONNE**

Paris, le 13 Juin 2007

Monsieur le Directeur adjoint,

Votre organisme a co-financé une étude concernant la « *répartition individuelle des frais de chauffage* » commanditée par le Syndicat de la Mesure.

Cette étude - présentée officiellement et en votre présence le 12 juin 2007 lors d'une conférence spéciale (voir carton joint) - conclut de façon très péremptoire que les « *répartiteurs de chaleur entraînent une économie de l'ordre de 20 %* ». Mieux : cette étude va jusqu'à évaluer l'économie annuelle entraînée par les répartiteurs en copropriété (secteur non HLM) à 3 euros du mètre carré, chiffre que vous avez vous-même repris plusieurs fois au cours de cette conférence.

Ces chiffres sont d'ores et déjà repris sans discernement par les uns et les autres et largement diffusés par les industriels et prestataires qui disposent là d'un marché potentiel de l'ordre de 300 millions d'euros l'an (5 millions de logements faisant 30 millions de répartiteurs dont la location et le relevé sont facturés 10 euros pièce chaque année).

Comme Monsieur DHONT, Directeur de l'ARC, l'a exprimé publiquement sans être démenti ni pendant la conférence ni à sa suite (y compris par le COSTIC), cette étude présente néanmoins plusieurs anomalies graves et suscite des questions de nature à infirmer les résultats présentés.

Les copropriétaires que nous représentons ont besoin aujourd'hui d'être orientés vers des systèmes efficaces et assurant un bon rapport investissement-économie.

Or, les chiffres présentés déforment gravement la réalité et peuvent induire des millions de ménages en erreur, ce qui est évidemment peu admissible.

C'est pourquoi nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la démonstration qui suit et attendons avec impatience vos réponses ET corrections.

### **I- Sur cinq immeubles-test, 20 % seulement de résultat concluant**

Cinq immeubles ont, en effet, été pris au hasard par les auteurs de l'étude pour servir de test : trois immeubles HLM, deux copropriétés. Dans ces immeubles ont donc été posés des répartiteurs, à la suite de quoi les auteurs de l'étude ont observé les résultats.

Or, sur ces cinq immeubles :

- 1- Deux immeubles ont obtenu des résultats tellement « *aberrants* », selon les auteurs de l'étude, que leurs résultats n'ont pas été présentés publiquement (alors qu'il y a eu - en fait - des consommations supérieures, après la pose des répartiteurs, à celles constatées... avant la pose des répartiteurs d'après l'étude exhaustive que nous nous sommes procurés !) et ont été écartés.
- 2- Un immeuble (copropriété dite « *Paris 1* ») présente des consommations par DJU AVANT la pose des répartiteurs qui sont, à l'évidence, NON-CONFORMES à la réalité (le nombre de DJU est manifestement falsifié comme nous le démontrons dans la note jointe), ce qui fausse les résultats.
- 3- Un immeuble permet de constater - au bout d'un seul semestre - un retour aux consommations antérieures, ce qui signifie que l'économie liée aux « *répartiteurs* » est nulle.
- 4- Enfin, un seul immeuble - HLM de Pantin - permet de constater une économie de 20 %.

### **Conclusion :**

- 40 % de l'échantillon montrent une consommation supérieure APRÈS la pose des répartiteurs, résultats contraires aux attentes des commanditaires de l'étude, donc jugés aberrants et donc écartés par les auteurs de l'étude !
- 20 % de l'échantillon s'appuient sur des chiffres manifestement FAUX, et même falsifiés !
- 20 % de l'échantillon montrent l'inefficacité des répartiteurs ;

- **20 % de l'échantillon - seulement - sont conformes à l'attente des commanditaires de cette étude !**

DANS CES CONDITIONS EST-IL VRAIMENT SCIENTIFIQUEMENT ET MORALEMENT CORRECT DE CONCLURE A UNE ECONOMIE MOYENNE GENERALE DE L'ORDRE DE 20 % ? POURQUOI FAIRE DES ETUDES, SI C'EST POUR EN OCCULTER LES RESULTATS QUI DEPLAISENT ET INVERSER RADICALEMENT LE SENS DE LA DEMONSTRATION ?

Nous attendons, néanmoins, avec intérêt vos réponses, étant entendu que nous sommes particulièrement attentifs à vos réponses claires sur ce que nous nommons, en toute connaissance de cause, une « falsification ».

## **II- Des écarts attribués sans preuve au « comptage »**

L'étude tente, par ailleurs de « démontrer » scientifiquement que, dans le secteur d'habitat privé le comptage induit 33 % d'économie (33 %, n'est-ce pas, et non plus 20 %, comme en HLM !).

Or, cette corrélation :

- a) n'est pas démontrée ;
- b) fait l'impasse sur l'analyse de l'échantillon.

### **a. Corrélation non démontrée**

Le tableau présenté dans l'étude permet de constater que sur 1 299 logements qui n'ont pas de répartiteur, le prix moyen du combustible au mètre carré est de **8,99** euros.

Le même tableau permet de constater que sur 2 901 logements qui disposent de répartiteurs, le coût au mètre carré est de **6,05** euros.

**La conclusion, là encore peu scientifique des auteurs est : « la répartition induit donc 33 % d'économie ».**

C'est d'ailleurs ce chiffre qui vous a permis de dire à plusieurs reprises lors de la conférence du 12 juin dernier : « *La répartition induit, en copropriété, un gain de 3 euros par mètre carré* », chiffre déjà repris par certains journaux.

Or, cette conclusion n'est NI fondée NI justifiée puisqu'il n'est pas établi que les logements des deux groupes représentent des échantillons comparables en termes de performance énergétique, ce qui empêche donc totalement d'attribuer au comptage ce gain, ou plutôt cette simple DIFFÉRENCE.

Comment l'ADEME peut-elle cautionner une conclusion non seulement non scientifique, mais parfaitement fantaisiste ? C'est ce qui nous échappe.

Eu égard aux graves anomalies notées plus haut et à l'erreur méthodologique qui consiste à imputer aux répartiteurs une « différence » sans justification, nous sommes obligés de dénoncer le caractère mythique de ces chiffres et demandons à ce qu'on veuille bien nous communiquer les éléments suivants concernant les échantillons des logements concernés :

- a) âge des immeubles ;
- b) situation géographique des immeubles ;
- c) type de combustible utilisé ;
- d) âge des chaudières ;
- e) présence ou non de double vitrage ;
- f) type d'isolation effectuée.

Tant que vous ne pourrez pas démontrer que la performance énergétique des logements des DEUX échantillons est comparable, vous ne pouvez PAS attribuer au comptage la différence constatée.

Etant donné l'importance de ces questions, la gravité des problèmes soulevés par cette lettre (et la note jointe) les enjeux économiques et écologiques considérables sous-jacents et la large communication faite par le Syndicat de la Mesure sur cette étude et ses « *résultats* » auprès des usagers et consommateurs, vous comprendrez que nous soyons obligés de rendre public ce courrier et que nous l'adressions aux journalistes conviés à votre conférence, en attente de votre réponse.

Nous ne doutons pas cependant que vous aurez à cœur non seulement de nous répondre, mais d'exiger vous-même la communication des données que nous souhaitons obtenir.

Vous remerciant de la suite rapide que vous voudrez bien donner à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Fernand CHAMPAVIER

Le Président.

**P.J** : Etude sur les répartiteurs de chaleur.

# Association des responsables de Copropriété

## Etude sur les répartiteurs de chaleur (ADEME - Syndicat de la mesure) : pourquoi disons-nous que les chiffres de la Copropriété dite « PARIS 1 » sont falsifiés ?

Voici le tableau fourni dans l'étude.

Consommation réelle Fod litres	Consommation kWh	NB Jours	ECS kWh	Reste Chauff kWh	DJU	kWh/DJU
Saison 2002/2003		Sans individualisation				
43500	435000	365	89147	345853	1910	181,07
Saison 2003/2004		Sans individualisation				
45214	45214	365	89147	362993	2006	180,95
Saison 2004/2005		Sans individualisation				
48266	482660	365	89147	393513	2175	180,93
2002 à 2005						
				1102359	6091	180,98
				1102359	6091	180,98
Saison 2005-2006		Avec individualisation				
44081	440810	252	61548	379262	2261	167,74

Comparaison Saison 2005-2006 : saisons 2002 à 2004

ECO = 7,4 %

**On remarque deux anomalies :**

- 1- le nombre de mètres cube d'eau chaude sanitaire est faux (puisque identique sur trois ans) ;
- 2- surtout le nombre de DJU pris en compte est forcément faux, pire falsifié.

En effet, on obtient sur les trois années étudiées et à quelques décimales près **au même** nombre de kWh par DJU (181).

Or il est IMPOSSIBLE d'obtenir une telle constance sur trois ans, rigoureusement impossible.

Ce qui signifie ceci : le nombre de DJU retenus chaque année est non pas le chiffre réel, mais un chiffre obtenu par simple décision, le rédacteur de l'étude thermique ayant décidé que le résultat devait être 181 kWh/DJU. On est donc bien confronté à une **falsification**.



## Conférence & débat individualisation des frais de chauffage = 20% d'économies d'énergie



Le chauffage des logements est un poste de charge particulièrement lourd pour les ménages, et une des plus grosses contributions à l'émission de gaz à effet de serre. Réduire les consommations de combustible est aujourd'hui un enjeu majeur.

Le Syndicat de la Mesure, soutenu par l'ADEME, a réalisé deux études qui prouvent que l'installation compteurs individuels de chauffage génère une baisse moyenne de 20 % de la consommation d'énergie. Or, actuellement en France, seuls 15% des appartements équipables sont équipés.

### **Intervenants :**

Mr Antoine Fernandez, président au Syndicat de la Mesure,  
Mr Bignotti, consultant  
Mr Beslay, sociologue , Certop  
Mr Cyssau, Costic  
Mr Vincent Rigal, Syndicat de la Mesure  
Témoignage de Mr Meignin , Directeur de l'Office HLM de Pantin

CONCLUSION par Mr Jean-Louis Plazy, directeur adjoint Air, Bruit et Efficacité énergétique à l'ADEME



**Le Syndicat de la Mesure et l'ADEME vous convient à cette présentation des résultats le mardi 12 juin 2007 à 9h30 Rendez-vous est donné au Syndicat de la Mesure.**

A dix minutes du métro "esplanade de la Défense"  
Plan d'accès sur le site : [syndicat-mesure.fr](http://syndicat-mesure.fr) Contact  
presse : Pascale Monteville Tel : 0143 80 66 72  
[pmonteville@orange.fr](mailto:pmonteville@orange.fr)

Maison de la Mécanique Syndicat de la Mesure 39-41, rue Louis Blanc 92038 Paris la Défense Tel: 01 43 34 76 80/81